



signification article contrat: véhicule

Par **Georges92**, le **04/10/2012 à 21:46**

JE souhaiterais avoir la signification de l'article suivant relatif à un véhicule, sachant qu'en dehors du contrat, aucune note de service de l'entreprise n'a été mise à disposition:

"XX pourra utiliser pour l'exercice de son activité professionnelle un véhicule dans les conditions en vigueur au sein de l'entreprise et précisées par note de service".

Par avance merci!

Par **P.M.**, le **06/10/2012 à 18:22**

Bonjour,

Pour sa signification la disposition contractuelle ne peut donc qu'être accompagnée de la note de service sachant que n'étant pas un véhicule de fonction, cela ne semble pas abusif...